SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE GENÈVE

Compte rendu des séances

PAR

Gustave BEAUVERD

314me séance. — Lundi 12 octobre 1908. — Ouverte à 8 h. 1/2 dans la salle de bibliothèque de l'Institut botanique, Université, sous la présidence de **M. le Dr Louis Viret**, vice-président; M. le président Romieux, absent, s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la 313me séance est adopté sans modification.

Les publications suivantes sont déposées sur le bureau :

DONS D'AUTEURS reçus avec reconnaissance : **Ph. Guinier** 1° « Remarques sur quelques *Abies* méditerranéens »; 2° « Sur l'orientation des réceptacles des *Ungulina* », par Ph. Guinier et R. Maire; **Ch. Bernard,** *Protococcacées et Desmidiées d'eau douce récoltées à Java* et décrites par Ch. Bernard (Batavia 1908); *Sur une anomalie des fruits du Carica Papaya,* par Ch. Bernard; *Mededeelingen van het proefstation voor Thee,* par Ch. Bernard; **H. S. Thompson,** *Corrections au mémoire sur la flore alpine française* (cf. 312me séance). — FRANCE : *Annales de la Société botanique de Lyon*, année 1907; *Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France*, 21me année, 2me et 3me trimestres (1908); INDES NEERLANDAISES : *Bulletin du Département de l'Agriculture des Indes Néerlandaises*, Nos 11 et 12 (Buitenzorg 1907); ITALIE : *Bolletino del Museo civico di Verona,* Année II, fasc. 1; SUISSE : *Bulletin Herbier Boissier*, Nos 7-8-9 et 10 (1908); *Bull. Soc. horticulture* Genève, Nos 6-7-8 et 9; *Bull. Soc. neuchâteloise de Géographie,* vol. XVIII (1907); *Bull. Soc. vaudoise de Sciences naturelles,* Nos 160 et 161 (septembre et décembre 1907); le *Jardinier Suisse*, Nos 7, 9 et 10 (Genève 1908); RUSSIE : *Bulletin du Club alpin de Crimée* (Odessa 1908).

M. Paul Chenevard communique à l'assemblée la nouvelle de la fête de famille qui sera offerte le 21 octobre à **M. Emile Burnat** à l'occasion de son 80me anniversaire; en cette circonstance, la Société décide de

s'associer par l'envoi d'un télégramme à cette manifestation desympathie envers notre vénérable membre honoraire.

QUESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE. — **M. le vice-président** expose le projet, arrêté en dernière séance du Comité, relatif à la liquidation de la question de la bibliothèque dans le sens des décisions prises en assemblée générale du 11 février 1908 (309me séance). Deux solutions se présentent : 1° remise de la bibliothèque à la Ville, contre facilité d'accès à la salle des périodiques de la Bibliothèque publique, ou 2° cession à l'Institut botanique de l'Université, moyennant garanties statuées d'autoriser les membres à pouvoir emporter à domicile, outre les livres de la Société, ceux de l'Institut botanique étrangers à notre Bibliothèque. — A la suite d'une discussion courtoise à laquelle prennent part **MM. Chodat**, qui appuie la proposition de remettre notre bibliothèque soit à la Ville, soit à l'Université, **Chenevard**, qui est d'accord sur la nécessité d'en finir. tout en insistant sur l'importance qu'il y aurait à réserver une clause de rétrocession, et **Viret**, qui á la suite des garanties formulées par M. Chodat au nom de l'Institut botanique, résume les conditions de cession de notre bibliothèque au dit Institut, cette dernière solution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité sur les bases suivantes : remise de toute notre bibliothèque à l'Institut botanique qui aura à sa charge l'inscription de l'entrée des livres, les soins de reliure, la tenue du registre des prêts et la surveillance du mouvement de la Bibliothèque; d'autre part, l'Institut de botanique s'engage à établir un catalogue des deux bibliothèques (Institut et Société) à la disposition des membres, qui pourront, dans des conditions fixées, emporter ces livres à domicile à l'exception des *périodiques de l'Institut.*

M. Chodat remercie la Société pour son vote, qu'il accepte avec reconnaissance, et à son tour **M. Martin** remercie M. Chodat pour les facilités qu'il accorde à la Société; **M. Viret** ne peut qu'appuyer M. Martin, connaissant par expérience les réelles difficultés de cette question.

BULLETIN DE 1908. — Sur le préavis des collaborateurs inscrits pour ce fascicule, le Comité propose de renvoyer au 31 décembre le dernier délai de remise des manuscrits à la commission de rédaction. — Adopté.

RAPPORT SUR L'HERBORISATION AU LAC DU BOURGET (SAVOIE). — **M. le Prof. Dr Alfred Lendner** donne lecture d'un rapport détaillé sur cette excursion botanique qu'il a dirigée les 20-21 juin 1908 et avait réuni 11 participants, dont 3 membres de la Société : Mlle Sergueeff, MM. Martin et Lendner.

La contrée explorée comportait trois parties distinctes : 1° la région des marécages, avec *Œnanthe Lachenalii, Hydrocotyle vulgaris, Senecio paludosus,* etc.; 2° la région sèche et ensoleillée de la Chambotte, hébergeant de nombreux *Fœniculum officinale, Linum tenuifolium, Trinia vulgaris, Lactuca perennis, Ruscus aculeatus, Buxus sempervirens, Acer monspessulanum, Rhus cotinus, Aethionema saxatile, Centranthus angustifolius, Ononis Natrix, Colutea arborescens, Ruta graveolens, Rubia peregrina, Ficus Carica,* etc.; 3° le littoral du Bourget, distingué entre autres par des *Potamogeton, Sparganium, Typha, Ranunculus lingua, Gratiola officinalis, Thalictrum flavum, Utricularia vulgaris* et *minor*, etc. — Le

temps orageux de cette journée n'a pas permis l'exécution complète du programme, qui comportait encore une visite à la région silvatique des abords du château de Châtillon [1].

L'herborisation aux tourbières de Sommans, fixée au 5 juillet, puis renvoyée à huitaine pour raisons électorales, n'a pas eu lieu faute de participants.

SUR LE PERFECTIONNEMENT D'UN PROCÉDÉ POUR LA BONNE DESSICATION DES PLANTES. — **M. l'abbé Gave**, dont le remarquable herbier général est libéralement mis à la disposition des botanistes qui désireraient le consulter au collège d'Uvrier (près St-Léonard, Valais), où il est confortablement installé, a obligeamment mis à la disposition du secrétaire quelques spécimens destinés à être présentés à la société botanique comme exemple du degré de perfection que peut atteindre la dissécation des plantes par le procédé suivant : les échantillons, isolés dans une double feuille de papier-soie blanc, sont empilés sur des matelas de coton hydrophile taillés exactement au format de l'herbier, puis comprimés entre deux planchettes sur l'une desquelles l'on place un poids atteignant jusqu'à 63 kilogs; toutefois, pour éviter les inconvénients qui résulteraient d'une trop brusque compression des plantes succulentes, le poids du premier jour est limité à une vingtaine de kilos. Ce procédé offre entre autres avantages celui de ne pas nécessiter un changement quotidien des matelas; il assure une splendide conservation des couleurs sans aucun remaniement durant tout le séjour des plantes sous presse, preuve en soient les nuances délicatement conservées chez les espèces à conservation difficile, telles que *Viola calcarata, Anemone Hepatica, Adonis vernalis, Amygdalus communis* et vingt autres exemples qui font l'admiration de l'assistance. — A ce sujet, **M. le Dr Hassler** rappelle le procédé chimique préconisé pour la conservation des plantes à coloris fugace, et consistant à les décolorer en les exposant à l'action de l'acide sulfureux : les plantes ainsi traitées à l'état frais sèchent en quelques jours et reprennent leur couleur naturelle, tandis que les espèces noircissantes n'altèrent pas leur nuance normale; il cite les remarquables résultats obtenus par ce traitement sur des Orchidées du Paraguay. — **M. Lendner** présente un échantillon de *Papaver Rhœas* dont la dessication par procédé chimique assure à sa fleur une brillante conservation de coloris. — Sur la demande qui lui en est faite, **M. Chodat** explique les raisons de ce double phénomène de décoloration et de recoloration naturelle : l'action de l'acide sulfureux en reprenant l'oxygène et en réduisant les chromogènes, tue le ferment qui intervient, pendant la période de dessication, comme agent de détérioration des couleurs; ensuite l'oxygène de l'air réoxyde la plante, qui peut reprendre son coloris primitif si elle n'a pas été tuée par excès de traitement à l'acide sulfureux. Comme justification de cette théorie, M. Chodat cite une expérience éloquente obtenue au moyen du suc rougissant extrait des feuilles d'une espèce de *Jacobinia*.

NOUVELLES HERBORISATIONS DANS LES ARAVIS. — Durant l'été de 1908, **M. Gustave Beauverd** a exploré les deux versants, tributaires

[1] Le compte rendu de cette herborisation est inséré *in extenso* au registre des procès-verbaux de la Société.

de l'Arve, du massif septentrional des Aravis. Avant d'en énumérer les résultats, il ajoute à la liste des travaux floristiques publiée sur cette contrée dans le compte rendu de notre 282me séance (*Bull. Herb. Boiss.* 1905 : 308) les titres suivants :

1. V. PAYOT, Florule du Mont-Blanc (et contrées adjacentes), Neuchâtel, Attinger (sans date).
2. G. KOHLER, Indications de quelques Epervières, etc., in *Ann. Conserv. bot.* Genève, 3me année : 177 (1899).
3. SYNDICAT D'INITIATIVE DE SALLANCHES, *Guide de Sallanches* (1908).
4. BULLETIN DE L'HERBIER BOISSIER, comptes rendus des séances de la Société botanique de Genève : 1906 (293me séance, p. 253; 296me séance, p. 282), 1907 (300me séance, p. 310; 305me séance, p. 346) et 1908 (308me séance, pp. 371 et 375).

Les subdivisions visitées se répartissent en deux séries appartenant respectivement au versant oriental (bassin de Sallanches) et au versant occidental (vallée du Reposoir); toutes les régions altitudinaires y sont représentées, depuis la plaine alluviale de l'Arve (500 m.) jusqu'à la région nivale (2754 m. à la Pointe-Percée).

A. Bassin de Sallanches.

I. **Région subalpine de la commune de Saint-Roch,** comprenant une zone très restreinte de la plaine alluviale de l'Arve, et un territoire forestier beaucoup plus considérable, fréquemment entrecoupé de prairies marécageuses dans sa partie la plus orientale. — Deux subdivisions à distinguer :

a. LE SECTEUR DE BLANCHEVILLE, exposé au Sud-Est sur éboulis de calcaires jurassiques, est caractérisé par la présence abondante du *Buxus sempervirens.* Cet arbuste, grâce à la protection des grands sapins, hêtres, érables, bouleaux, tilleuls, ormes, charmes, trembles, saules et aulnes, parfois mélangés de pins et de chênes, qui caractérisent à distance les belles forêts de Blancheville, prospère en sous-bois compact qui n'est interrompu que par de belles pelouses de *Carex alba* émaillées de Cyclamens, d'Anémones hépatiques et de *Goodiera repens;* sa vitalité est telle en cette station qu'il acquiert une taille luxuriante jusque dans les fissures de blocs erratiques de protogine, lorsque ceux-ci sont favorablement exposés au soleil. Cette constatation anéantit la légende qui accordait au Buis des appétences exclusivement calcaires !

Parmi les broussailles : Taxus baccata, Cerasus Mahaleb, Aronia rotundifolia, Coronilla Emerus, Evonymus latifolius (jusqu'à 1500 m.), Rhamnus cathartica, Ilex aquifolium, etc.[1]

Espèces herbacées ou sous-ligneuses : Bromus asper, Cephalanthera rubra, Tamus communis (jusqu'à 1500 m.), Ornithogalum pyrenaicum, Asarum europæum, Cardamine Impatiens, Rosa stylosa, Lathyrus silvestris, Geranium sanguineum, Polygala chamæbuxus, Viola mirabilis, Pyrola rotundifolia et secunda, Physalis Alkekengi, etc.

Pierrailles et fissures des rochers : Asplenium fontanum, Stipa pennata, Allium sphærocephalum, Phalangium Liliago, Rumex scutatus, Arabis muralis

[1] Le manque d'espace nous met dans la nécessité de restreindre à un maximum de quinze noms typiques la liste des espèces de chaque formation de cette étude.

et sagittata, Saponaria ocymoides, Sedum ochroleucum et dasyphyllum, Potentilla caulescens, Rhamnus pumila, Peucedanum austriacum, Teucrium botrys, Hieracium pseudo-Cerinthe, glaucum, etc.

Clairières et rocailles des hêtraies supérieures : Elymus europæus, Paradisia liliastrum, Lilium croceum et Martagon, Narcissus radiiflorus, Orchis globosa, Anemone narcissiflora, Geum montanum, Trifolium rubens, Orobus luteus, Coronilla vaginalis, Pedicularis Barrelieri, Galium boreale, Hypochæris maculata, Hieracium præaltum, etc.

Le *Cyclamen europæum* et l'*Anemone Hepatica* à fleurs tant bleues que blanches s'élèvent jusqu'à 1500 et même 1600 m.

b. Le secteur de Saint-Roch, plus éloigné de l'abri calorique des parois de Blancheville, offre un sol schisto-marneux souvent marécageux et froid. Absence totale du Buis, belles forêts de hêtres et de sapins; présence, jusqu'à 1650 m., de gigantesques *Acer pseudo-Platanus* (« plane »).

Prairies et clairières : Scirpus silvaticus, Narcissus pseudo-Narcissus, Leucojum vernum, Epipactis palustris, Rumex arifolium, Viola canina, Meum athamanticum, Calluna vulgaris, Vaccinium 3 sp., Gentiana purpurea, cruciata, solstitialis, Phyteuma betonicifolia, Gnaphalium norvegicum, Crepis grandiflora, etc.

Marécages élevés : Triglochin palustre, Blysmus compressus, Scirpus pauciflorus, Juncus alpinus, Tofieldia calyculata, Allium schœnoprasum, Gymnadenia odoratissima, Saxifraga aizoides, Primula farinosa, Leontodon autumnale, Hieracium auricula var., etc., etc.

L'*Hippophaë rhamnoides* s'élève dans les ravins schisteux de la même région jusqu'à 1400 et 1500 m. d'altitude, notamment aux abords de la belle cascade des Fours.

Commune aux deux secteurs, la plaine alluviale de l'Arve héberge de bonnes espèces entre 530-700 m. d'altitude :

Bois et rocailles, Impatiens noli-tangere, Euphrasia lanceolata Gaud., Cephalaria pilosa, Carduus personata, etc.

Sources et marécages : Geranium palustre, Scutellaria galericulata, Utricularia vulgaris, etc.

Sables de l'Arve : Calamagrostis littorea, Gypsophila repens, Myricaria Germanica, Epilobium Fleischeri, Linaria alpina et autres plantes erratiques.

II. **Région alpine de Doran.** — Comprise dans un hémicycle de hautes parois néocomiennes reliant la Pointe d'Areu (2468 m.) à la Pointe-Percée (2752) et au chaînon schisto-marneux des Quatre-Têtes (2400 m.); ouverte à l'Est sur la cascade de Doran (1500 m.) et fermée au S.-W par le col du Lécheron (2250 m.) communiquant avec la petite combe du même nom.

Eboulis du fond de la combe : Botrychium lunaria, Cystopteris fragilis, Salix retusa, Silene quadrifida, Ranunculus Villarsii, Lepidium alpinum, Sempervivum arachnoideum var. Dœllinianum, Saxifraga oppositifolia, Dryas octopetala, Oxytropis campestris, Primula elatior, Veronica aphylla, Cirsium spinosissimum, Hieracium vogesiacum, dentatum, etc., etc.

Rhodorée et pelouses alpines : Deschampsia flexuosa. Luzula spicata, Carex ornithopodioïdes, Alnus viridis, Biscutella lævigata, Rosa alpina, Viola calcarata, Pachypleurum simplex, Astrantia minor, Gentiana nivalis, brachyphylla, etc., Euphrasia minor, Crepis aurea, Hieracium scorzonerifolium, valdepilosum, etc., etc.

Pans herbeux des Quatre-Têtes et des Verts, parmi les touffes compactes de Fétuques et de Carex ferrugineux : Allium montanum, Nigritella angustifolia, Alsine verna, Anemone alpina et narcissiflora. Sedum atratum,

Sempervivum tectorum, Potentilla grandiflora, Gentiana campestris fl. albolacteis, Betonica hirsuta, Phyteuma orbiculare, Erigeron intermedius, Crepis montana, blattarioides, etc., Hieracium bupleuroides, villosum, perdivergens, etc., etc.

Hauts éboulis, voisinage des neiges : Poa minor et cenisia, Festuca varia, Trisetum distichophyllum, Elyna Bellardi, Oxyria digyna, Cerastium latifolium, Mœhringia polygonoides, Anemone baldensis, Thlaspi rotundifolium, Saxifraga biflora, androsacea, etc., Aronicum scorpioides, Leontodon Taraxaci, Hieracium glanduliferum, etc., etc.

Rocailles jurassiques du Scé et de Lécheron (versant Sud-Est, 1600-1900 m.) : Convallaria majalis, Dianthus silvestris, Rosa spinosissima, spinulifolia et glauca (jusqu'à 2000 m.), Astragalus aristatus, Daphne alpina (1900 m.), Peucedanum austriacum, Linaria alpina, Lonicera alpigena (1900 m.), Aster alpinus var. polycephalus, Solidago virgaurea var., Senecio viscosus, Hieracium longifolium, pulchrum, etc., etc.

III. **Région alpine des Fours.** — Comprise entre les hautes parois néocomiennes reliant le Mont Charvet (2569 m.) à la Grande-Forclaz (2466 m.), et au chaînon marno-schisteux des Aiguille-Noires qui culmine à la Miâ (2314 m.) pour se prolonger vers le Nord par la curieuse muraille des Portettes (2213 m.). Cette combe sauvage s'ouvre au N.-E. sur la cascade des Fours (1763 m.) tandis qu'elle est fermée au sud par le col de la Brevette (2200 m.), qui donne accès dans la vallée de l'Arondine (bassin de l'Isère), et celui des Bosses (2100 m.), communiquant avec le haut vallon de Cœur. — Remarquable par sa végétation de hautes tourbières et la présence d'un austère petit lac bleu, la « *Gouille du Greppon* », qui a la réputation de ne jamais geler entièrement en hiver, malgré son attitude élevée (2100 m.).

Tourbières alpines : Carex fœtida, nigra, echinata, etc., Eriophorum Scheuchzeri, Scirpus pauciflorus, Juncus alpinus et triglumis, Salix herbacea, Cerastium trigynum, Sibbaldia procumbens, Alchimilla pentaphylla, Gnaphalium supinum, Leontodon autumnale et formæ, etc.

Berges des ruisseaux, rocailles humides : Festuca violacea, Agrostis alpina, Ranunculus alpestris, Arabis bellidifolia, Saxifraga stellaris, Epilobium alpinum et organifolium, Primula farinosa, Gentiana bavarica, Myosotis alpestris f. nana, Doronicum scorpioides, Crepis aurea et f. ramosa, Hieracium Gaudini.

Roches marno-calcaires des Portettes : Poa minor et cenisia, Trisetum distichophyllum, Avena versicolor, Astragalus alpinus, Androsace helvetica, Erigeron uniflorus, Hieracium dentatum et piliferum, etc.

Eboulis du versant oriental : flore luxuriante, analogue à celle du versant oriental du Scé des Quatre-Têtes; à citer entre autres : Poa sudetica, Scutellaria alpina, Galium boreale et d'innombrables Hieracia.

IV. **Chaînon de Croisse-Baulet.** — Parallèle à la ligne de faîte des Aravis, dont elle n'est séparée que par la dépression du col de Niard (1809 m.), cette petite chaîne à affleurements marno-calcaires et schisteux culmine à 2236 m. à l'extrémité S.-W. de la commune de Cordon. Dans ses stations tributaires du bassin de Sallanches, elle héberge :

Sommet et abords immédiats : Poa cenisia, minor, alpina, etc., Deschampsia cæspitosa var., Anemone vernalis, Oxytropis lapponica, Hedysarum obscurum, Gentiana brachyphylla, Pinguicula grandiflora, Erigeron uniflorus, Gnaphalium Carpathicum, Artemisia Mutellina, Hieracium perdivergens, oreites, etc.

Pelouses et dalles humides dominant le col de Niard (1850-2000 m.) : Triglochin palustre, Scirpus pauciflorus, Carex Davalliana, Juncus triglumis,

Gypsophila repens, Ranunculus gracilis, Primula farinosa, Gentiana bavarica, Bellidiastrum Michelii, Gnaphalium supinum, etc.

Bruyères : Lycopodium alpinum, clavatum, annotinum, Blechnum spicant, Luzula spicata, Geum montanum, Rhododendron ferrugineum, Vaccinium uliginosum, Gentiana purpurea, Campanula barbata, Arnica montana, Leontodon pyrenaicum, Hieracium aurantiacum, etc.

Aulnaies de la Croix de Planay (1600-1850 m.) la plupart des espèces précédentes, accompagnées des Luzula flavescens, Alnus viridis, Peucedanum Osthrutium, Gentiana Asclepiadea, Petasites albus et niveus, Senecio Fuchsii, etc.

Prairies humides : (1300-1600 m.) : Juncus filiformis, Allium sibiricum, Narcissus radiiflorus, Stellaria uliginosa, Sagine Linnæi, Trollius europæus, Viola canina, Pedicularis silvatica, Galium boreale, Hypochæris radicata, Hieracium auricula var., etc.

Forêts et clairières : Nardus stricta, Paradisia liliastrum, Meum athamanticum, Galium rotundifolium, etc.

Régions inférieures (600-900 m.) : Helleborus viridis var. Personnati, Neslea paniculata (moissons); Melampyrum nemorosum (forêts).

B. Vallée du Reposoir.

V. **Chaînon d'Almet.** — Située entre le massif du Vergy et celui des Aravis, cette chaîne de montagne haute de 2265 m. appartient géologiquement au petit massif liasique des Annes; toutefois ses affinités floristiques permettent de la rattacher franchement au système des Aravis. L'on y retrouve en effet les espèces caractéristiques suivantes :

a. Région silvatique : Mulgedium Plumieri, Aquilegia alpina, Gentiana asclepiadea.

b. Région alpine : Silene rupestris, Astragalus aristatus, Scutellaria alpina, Gnaphalium norvegicum, Erigeron intermedius.

Toutes ces espèces se retrouvent ailleurs dans les Aravis et n'ont pas été signalées jusqu'à présent au Vergy. En outre, la bande de grès moucheté affleurant au-dessus des chalets de Sommier héberge, dans ses éboulis, une bonne unité nouvelle pour toutes les Alpes d'Annecy, l'*Asplenium septentrionale.*

VI. **Chaînon du Mont-Fleury.** — Parallèle à la ligne de faîte des Aravis, et entièrement compris dans la zone du flysch et des grès mouchetés, ce petit massif, élevé à peine de 2000 m., héberge les plus belles colonies de plantes silicicoles de toutes les Alpes d'Annecy; outre les nouveautés publiées en 1907, les explorations de 1908 permettent d'y ajouter les importantes acquisitions suivantes : *Allosorus crispus, Asplenium septentrionale, Laserpitium panax, Centaurea Rhaponticum.*

VII. **Flysch alpin du Mont-Méry.** — Bien qu'exploré depuis plus de 150 ans et, de ce fait, constituant la région la mieux connue de toutes les Alpes d'Annecy, le secteur du Méry a fourni en 1908 à l'auteur de cette communication les nouvelles unités suivantes récoltées soit seul, soit en compagnie de MM. Aug. Huguenin et Provent, instituteur au Reposoir : *Allosorus crispus, Streptopus amplexifolius, Empetrum nigrum, Lonicera cœrulea, Phyteuma hemisphæricum, Hieracium glanduliferum, ustulatum, subalpinum*, etc., provenant tous des affleurements de flysch des environs de Vormy. En outre, les forêts dominant le village de Pra-

long hébergent le *Veronica montana*, inédit pour toutes les Alpes d'Annecy.

En résumé, ces différentes herborisations ont abouti à la constatation de 32 bonnes unités nouvelles[1] pour la flore du massif des Aravis tributaire du bassin de l'Arve. De ce nombre, onze sont nouvelles pour toutes les Alpes d'Annecy (dont une *pour toute la flore française* et une autre pour tout le *département de la Haute-Savoie*), onze autres pour le massif des Aravis, et une douzaine sont des plantes rares connues ailleurs dans les Aravis méridionaux (bassins du Fier et de l'Arly), mais nouvelles pour les vallées de Sallanches ou du Reposoir; leur énumération ci-dessous indique, entres parenthèses et dans un ordre constant, leur dispersion connue 1° dans le bassin de l'Arve (J. S. = Jura savoisien, A. A. = Alpes d'Annecy, A. L. = Alpes Lémaniennes, M. B. = Mont-Blanc), 2° dans celui du Rhône, et 3° leur aire générale :

I. Nouveau pour la flore des Alpes d'Annecy.

1. **Allosorus crispus** Bernh. : flysch alpinMont-Méry, vers 2000 m. (très rare); éboulis du Mont-Fleury, où cette plante foisonne entre 1800-1900 m. [A. L. : massif de Platé (Briquet), M.-B : chaînes des Aiguilles-Rouges et du Mont-Blanc. — Montagnes granitiques de la Provence, du Dauphiné, de la Savoie et du Valais. — Pyrénées, Corse, Cévennes, Alpes, Vosges, Scandinavie, Asie occidentale jusqu'à l'Himalaya ; Amérique du Nord].

2. **Asplenium septentrionale** (L.) Hoffm. : Versant oriental de la Pointe d'Almet, en magnifiques touffes sur le grès moucheté, 1600-1700 m. — Même dispersion que l'espèce précédente, mais aire plus étendue, comprenant les blocs erratiques siliceux de la plaine et du Jura.

3. **Juncus triglumis** L. : tourbières alpines des Fours, à 2100 m.; prairies marécageuses de Cœur, 1600-1800 m.; escarpement humides de Croisse-Baulet, vers 1900 m. [A. L. : disséminé dans les bassins de la Dranse et du Giffre ; M.B. chaînes des Aiguilles-Rouges et du Mt-Blanc. — Hautes Alpes de Provence, du Dauphiné, de la Maurienne, de la Tarentaise et du Valais. — Hautes régions des Pyrénées, de l'Europe centrale et boréale, Asie et Amérique septentrionales].

4. **Lilium bulbiferum** subsp. **croceum** (Chaix) : parois jurassiques sous Montferront, vers 1300 m. [A. L. : quelques stations dans le bassin du Giffre et au pied du massif du Platé; M.-B. : commun dans la vallée de Chamonix. — Rocailles des Alpes de Provence, du Dauphiné, de la Maurienne, de la Tarentaise et de quelques localités du Valais. — Corse; Alpes de France, d'Italie et de Suisse; Jura neuchâtelois, bisontin et savoisien (Vuache)].

5. **Saxifraga biflora** All. : Eboulis schisteux des Quatre-Têtes, haute combe de Doran, 2100-2400 m. [A. L. : Pointe de Grange, Dent-du-Midi, Buet; M.-B. : chaînes du Mont-Blanc et des Aiguilles-Rouges; Mont-Joly (P. Gave). — Hautes Alpes schisteuses ou granitiques de la Provence, du Dauphiné, de la Maurienne, de la Tarentaise, du Valais et du canton de Vaud. — Hautes Alpes françaises, italiennes, suisses et autrichiennes].

6. **Laserpitium Panax** Gouan : Mont-Méry, vers 2000 m. (publié sans indication en 1907!); grès moucheté du Mont-Fleury, entre 1800-1900 m. [A.-L. : flysch alpin du massif de Platé; M.-B. : massifs du Mont-Blanc, des Aiguilles-Rouges et du Mont-Joly. — Hautes Alpes siliceuses de la Provence, du Dauphiné,

[1] Les *Heracia*, très nombreux et intéressants, ne sont pas compris dans ce nombre; toutes les autres plantes ont été présentées en séance.

de la Maurienne, de la Tarentaise et du Valais; flysch alpin des Alpes vaudoises. — Alpes granitiques de France, de Suisse, d'Italie, du Tyrol et du Frioul].

7. **Gentiana solstitialis** Wettstein : prairies marécageuses sur Saint-Roch, vers 1400 m., 11 juillet 1908 : nouveau pour toute la flore française! [Territoire valaisan des Alpes Lémaniennes; Alpes vaudoises et du Valais. — Suisse; Tyrol; Alpes autrichiennes; Allemagne; Suède].

8. **Veronica montana** L. : forêts du Mont-Méry, sur Pralong [J. S. : très rare au Salève ; A. L. : très rare aux Voirons; signalé à Massongex; M. B. : assez commun dans la vallée de Chamonix. — Bois humides en quelques points disséminés dans les départements de la rive droite du Rhône; beaucoup plus rare sur la rive gauche (Isère; Savoie); Jura vaudois; Alpes vaudoises et pennines (très rare). — Algérie ; Corse ; Europe centrale].

9. **Euphrasia lanceolata** Gaudin (= *Odontites lanceolata* Rchb.) : région du buis, aux environs de Blancheville; nouveau pour toute la Haute-Savoie ! — Espèce méridionale, non observée jusqu'alors dans les Alpes calcaires occidentales au delà des massifs de la Chartreuse et des Bauges. — Espagne ; Pyrénées ; Italie; Provence; Dauphiné; Maurienne et Tarentaise.

10. **Phyteuma hemisphæricum** L. : flysch alpin du Mont-Méry, vers 2000 m. [A. L. : massif du Platé, au Haut-de-Véron ; M.-B. : chaînes du Mont-Blanc, des Aiguilles-Rouges et du Joly. — Hautes montagnes siliceuses du Gard, de la Lozère, de la Loire et de l'Ardèche ; massifs granitiques de la Provence, du Dauphiné, de la Maurienne et de la Tarentaise; Alpes du Valais; flysch alpin des Alpes vaudoises. — Pyrénées ; Corbières; Auvergne; Alpes granitiques suisses et autrichiennes; Italie centrale; Carpathes].

11. **Centaurea Rhaponthicum** L. (= *Rhaponticum scariosum* Lamk.) . arête du Mont-Fleury, sur le flysch alpin, vers 1900 m., avec *Laserpitium Panax*. [A. L. : chaîne des Grands-Vents, dans le massif du Platé; M.-B. : chaînes du Mont-Blanc et des Aiguilles-Rouges. — Disséminé en quelques stations des hautes montagnes siliceuses du Dauphiné, de la Maurienne, de la Tarentaise et du Valais; flysch alpin des Alpes vaudoises. — Alpes granitiques de France, de Suisse et d'Italie].

II. Nouveau pour le massif des Aravis.

12. **Stipa pennata** L. : rocher de « Pierre-à-Voix », vers 1200 m., seconde station connue des Alpes d'Annecy. — [J. S. : Vuache, Salève ; A. L. : lisières de l'Arve, du Giffre et de la Dranse ; A. A. : lisière de Faverges. — Rochers et steppes de la Provence, du Dauphiné, des Bauges, de la Maurienne, de la Tarentaise, du Valais et des Alpes vaudoises; Jura bugeysan et savoisien. — Afrique septentrionale; Europe méridionale et tempérée ; Asie-Mineure; Lazistan; Caucase; Afghanistan ; steppes de Sibérie].

13. **Eriophorum Scheuchzeri** Hoppe : hautes tourbières de la Combe des Fours, vers 2100 m., où cette plante foisonne; deuxième station connue des Alpes d'Annecy. — [A. A. : aux Planets, massif du Vergy; A. L. : massif du Platé et hautes tourbières des bassins des Dranses et du Giffre ; M.-B. : chaînes du Mont-Blanc, des Aiguilles-Rouges et du Joly. — Alpes Maritimes, Provence, Dauphiné, Bauges, Maurienne, Tarentaise, Valais et Alpes vaudoises — Pyrénées; hautes tourbières de l'Europe centrale et boréale; Amérique septentrionale].

14. **Juncus filiformis** L. : prairies marécageuses aux environs de Cordon, vers 1400 m., seconde station connue des Alpes d'Annecy [A. A. : Brezon (Reuter) ; A. L. : vallon de Bise; M.-B. : chaînes des Aiguilles-Rouges, du Mont-Blanc et du Joly. — Alpes-Maritimes, Dauphiné, Maurienne, Tarentaise, Valais et Alpes vaudoises. — Manque au Jura, mais se retrouve dans les Vosges, les Cévennes, le Forez, l'Auvergne et les Pyrénées; Europe tempérée et boréale ; Asie septentrionale; Amérique boréale].

15. **Tamus communis** L. : taillis et hêtraies, sous les parois de Montferront, jusqu'à 1400 m.; espèce inédite pour la flore des Aravis, mais connue ailleurs dans la plaine et les lisières méridionales des Alpes d'Annecy, à une altitude bien inférieure! — [Lisières des vallées de l'Arve, du Giffre, des Dranses et du Rhône. — Tout le bassin du Rhône jusqu'à l'entrée du Valais; très rare entre Saint-Maurice et Ardon, où finit son aire rhodanienne. — Afrique septentrionale; Europe méditerranéenne et tempérée; Asie occidentale].

16. **Goodiera repens** (L.) R. Br. : très fréquent dans les forêts de Blancheville, région du Buis; quatrième station connue des Alpes d'Annecy. [J. S : Salève; A. A. : Brizon; Parmelan ; Roc de Chère; A. L. : Voirons; forêts de Colonne ; Sixt, etc. — Disséminé dans tout le bassin du Rhône. — Forêts moussues de l'Europe tempérée, Asie moyenne, Amérique septentrionale].

17. **Stellaria uliginosa** Murr. : prairies marécageuses sur Cordon, vers 1000-1200 m., seconde station connue des Alpes d'Annecy. [J. S. : Salève; A. L. : Voirons ; A. A. : « reçue du Brizon » (Reuter) ; M.-B. : vallée de Chamonix (Payot). — Très disséminé en quelques stations humides des Alpes-Maritimes, du Dauphiné, des Cévennes, du Beaujolais, du Lyonnais, de la Champagne, de la Bourgogne, des Vosges, du Jura savoisien et vaudois, des Alpes vaudoises et du Valais. — Montagnes du Maroc et de la Corse; Europe tempérée et boréale ; Caucase; Inde ; Sibérie; Japon ; Amérique boréale].

18. **Rosa spinosissima** L. : rocailles jurassiques des montagnes de Cœur, vers 1800-1900 m., cinquième station connue des Alpes d'Annecy. [J. S. : Vuache ; Salève; A. L. : Rochers de Varens (Briquet); A. A. : Mont-Veyrier; Tournette, jusqu'à 2100 m.! ; Mont-Soudine! Mont-Brezon (Reuter). — Rocailles calcaires et ensoleillées de tout le bassin du Rhône. — Europe tempérée (sauf îles méditerranéennes et Grèce) ; Anatolie; Arménie; Caucase; Turkestan ; Boukharie ; Daourie; Mandchourie ; Chine septentrionale].

19. **Empetrum nigrum** L. : arêtes du Mont-Méry, sur le flysch alpin, vers 2000 m., troisième station des Alpes d'Annecy [A. L. : massifs du Platé et du Buet; A. A. : massif du Vergy; Rochers d'Etale; M.-B.: chaînes des Aiguilles-Rouges, du Mont-Blanc et du Joly (P. Gave). — Alpes Maritimes, Provence, Dauphiné, Bauges, Maurienne, Tarentaise, Valais et Alpes vaudoises, Jura gessien, au Reculet. — Europe tempérée et boréale, des Pyrénées aux régions arctiques; Sibérie; Japon ; Amérique boréale].

20. **Viola mirabilis** L. : taillis de Blancheville, jusqu'à 1400 m., troisième station connue des Alpes d'Annecy. [J. S. : le Vuache; Salève; Plaine des Rocailles ; A. L. : lisières de la Dranse et du Rhône; A. A. : Mont-Veyrier, base de la Tournette, sur Faverges ! — Dauphiné, Bauges, Maurienne, Tarentaise, Valais et Alpes vaudoises; Jura neuchâtelois, vaudois, gessien et savoisien ; bassin calcaire de toute la rive droite du Rhône; Vosges; Lorraine; Alsace; Suisse; Allemagne; Europe continentale et septentrionale].

21. **Scutellaria galericulata** L. : marécages sous Saint-Roch, à 550 m., troisième station connue des Alpes d'Annecy. [Marais du bassin de Genève ; A. L. : Peillonnex; Bas-Valais; A. A. : Pontchy (Vergy) ; Verthiez, au lac d'Annecy (Tournette) ; M.-B. : vallées de Servoz et du Châtelard. — Stations disséminées dans tout le bassin du Rhône, jusqu'au Valais central (ne dépasse pas, à l'Est, les Praz-Pourris d'Ardon). — Afrique septentrionale; Europe et Asie tempérées; Amérique du Nord].

22. **Utricularia vulgaris** L. : eaux stagnantes sous Blancheville, à 550 m., troisième station connue des Alpes d'Annecy (Pontchy; Verthiez). — Distribution dans le bassin du Rhône et aire générale analogues à celles de l'espèce précédente.

III. Nouveau pour le bassin de Sallanches.

23. **Triglochin palustris** L. : prairies marécageuses des montagnes de Cœur, de 1400 à 1800 m., nouveau pour le versant oriental des Aravis, et troisième

station connue des Alpes d'Annecy [1° Mont-Brezon (Chatin) et 2° environs de La Clusaz (Camus)]. — Très disséminé dans la vallée de l'Arve depuis le pied des Voirons jusqu'à Chamonix, où il devient assez abondant. — Stations disjointes dans tout le bassin du Rhône. — Europe tempérée et boréale; Asie et Amérique du Nord].

24. **Heleocharis pauciflora** (Light.) Link, (= *Scirpus pauciflorus* Light.): prairies humides des montagnes de Cœur, 1400-1700 m., et déclivités marécageuses de Croisse-Baulet, jusqu'à 1900 m.; troisième station connue des Alpes d'Annecy (environs de Flumet et d'Héry, bassin de l'Arly, dans les Aravis méridionaux, selon Payot). — Disséminé dans les Alpes Maritimes, la Provence, le Dauphiné, la Maurienne, la Tarentaise, les vallées de Montjoie et de Chamonix, le Valais et les Alpes vaudoises; Jura vaudois, bisontin, bugeysan et savoisien; environs de Lyon; Gard et Hérault; Europe tempérée et boréale; Asie occidentale et septentrionale; Amérique du Nord].

25. **Neslea paniculata** (L.) Desv. : moissons sous Cordon, vers 700 m.; troisième station connue des Alpes d'Annecy. [1° vallon de Montmin, sous la Tournette! 2° environs de La Clusaz, bassin du Fier (Camus). — Nombreuses stations dans tout le bassin du Rhône, jusqu'au Valais central. — Afrique septentrionale; Corse; Europe méridionale et tempérée (adventice!); Asie occidentale jusqu'à l'Inde; Sibérie; adventice dans l'Amérique du Nord].

26 **Arabis bellidifolia** Jacq., = *A. subcoriacea* Grenier : haute combe des Fours, vers 2100 m.; troisième station connue des Alpes d'Annecy. [A. A. : Tournette; Mont-Charvin (Aravis méridionaux); A. L : massifs du Platé et de Sixt; hautes régions du bassin de la Dranse; Cornettes de Bise. — Alpes Maritimes, Provence, Dauphiné, Maurienne, Tarentaise, vallées de Montjoie et de la Diosaz, Valais et Alpes vaudoises. — Pyrénées; Alpes de France, de Suisse, d'Italie et d'Autriche; Carpathes].

27. **Rosa spinulifolia** Dematra (1818) : foisonne dans les rocailles jurassiques des Quatre-Têtes, entre 1700-1900 m., où cette belle plante fleurit sans discontinuer de juin à septembre; seconde station connue des Alpes d'Annecy. [J. S. : Salève, A. L.: Voirons; Saint-Jean d'Aulph; A. A. : environs de la Clusaz (Camus). — Massifs calcaires de la Chartreuse, des Bauges, du Jura savoisien, bugeysan, gessien, vaudois, bisontin. — Suisse; Hongrie].

28. **Evonymus latifolius** Scop. : taillis du Scé de Doran, sur Blancheville, jusqu'à 1500 m.; quatrième station connue des Alpes d'Annecy. [J. S. : Salève; A. A. : Mont de Veyrier; lisière de Faverge, au pied de la Tournette; entre Ugine et Flumet. — Alpes Maritimes, Provence, Dauphiné, Chartreuse, Bauges, Tarentaise, Maurienne; Jura bugeysan et Aveyron sur la rive droite du Rhône; Pyrénées orientales. — Suisse centrale et orientale; Bavière et Wurtemberg; Autriche-Hongrie; Italie; presqu'île balkanique; Tauride; Asie-Mineure; Caucase; Perse].

29. **Scutellaria alpina** L. : rocailles jurassiques de la Miâ, haut des montagnes de Saint-Roch, vers 1900 m ; troisième station connue des Alpes d'Annecy [A. L. : massif du Platé; Dent d'Oche; A. A. : chaîne d'Almet; sur Héry. — Alpes Maritimes, Provence; Dauphiné; montagnes de la Chartreuse, des Bauges, de la Maurienne, de la Tarentaise et du Valais, Alpes vaudoises, collines de la Côte-d'Or; Cévennes et Pyrénées. — Europe centrale et méridionale; Altaï].

30. **Galium rotundifolium** L. : forêts de sapins sur Cordon, vers 1400 m.; quatrième station connue des Alpes d'Annecy [A. L. : Voirons; vallées de la Dranse; A. A.: Brizon; environs de Manigod et de La Clusaz; bois des Collets; M.-B. : vallées de Montjoie, de Servoz, de Chamonix, de Vallorcines; Valais (surtout occidental); Vaud (Alpes, Jorat et Jura). — Disséminé dans tout le bassin du Rhône; Vosges; Pyrénées; Corse. — Europe continentale non boréale; Asie Mineure; Caucase].

31. **Erigeron intermedius** Schleicher : cette race bien distincte de l'*E. alpinus* abonde au sommet des Quatre-Têtes, sur sol siliceux, à 2400 m., ainsi qu'au

Mont-Fleury, à 1900 m.; troisième et quatrième stations connues dans les Alpes d'Annecy. [A. L. : hauts massifs des bassins de la Dranse, du Giffre, de l'Arve et du Bas-Valais; A. A. : chaîne des Auges; chaîne d'Almet. — Valais et Alpes vaudoises. — Alpes suisses et autrichiennes]. Plante méconnue, facile à distinguer du groupe de l'*E. alpinus* par ses feuilles caulinaires deux ou trois fois plus nombreuses, à entrenœuds plus rapprochés; à rechercher ailleurs dans les Alpes françaises.

32. **Crepis conyzifolia** (Gouan) Dalle Torre, = *C. grandiflora* Tausch : terrains siliceux des montagnes de Saint-Roch, de 1500 à 2400 m., aux Quatre-Têtes, et quatrième station connue des Alpes d'Annecy [A. L. : massifs de la Dranse, de Sixt et du Platé; A. A. : Tournette; Rochers d'Etale, Mont-Fleury, et Mont-Méry sur le versant occidental des Aravis; M.-B.: chaînes des Aiguilles-Rouges, du Mont-Blanc et du Joly. — Alpes Maritimes, Provence, Dauphiné, Maurienne, Tarentaise, Valais et Alpes vaudoises. — Auvergne; Cévennes; Corbières; Pyrénées, à l'occident du bassin du Rhône. — Europe centrale; Italie; presqu'île balkanique].

Conclusions. — Sans rien ajouter de saillant à l'histoire phytogéographique des Alpes calcaires extérieures, ces résultats paraissent, néanmoins, de nature à encourager la suite d'explorations méthodiques dans le massif des Aravis; en outre, l'énumération des plantes observées, jointe à la lecture de la liste comparative de 32 unités nouvelles pour le bassin de Sallanches ou la vallée du Reposoir, aboutit à des conclusions qui peuvent être formulées comme suit :

1° Le fond de la végétation des Aravis est constitué par les espèces vasculaires dominantes du bassin moyen du Rhône; à altitudes égales, ses affinités sont celles de la flore des Alpes d'Annecy, auxquelles les Aravis se rattachent; s'en distinguent toutefois par un développement plus considérable de l'élément alpin et surtout par la présence de nombreuses espèces silicicoles, caractéristiques pour la flore du Mont-Blanc. — En concurrence avec ces deux derniers caractères, l'abondance du Buis et de bonnes espèces de l'élément méridional aux environs de Blancheville accuse de grandes affinités entre la flore du Méry et celle du massif voisin du Platé (Alpes Lémaniennes).

2° De nouveaux jalons floristiques permettent d'affirmer toujours davantage l'importance de la vallée de l'Arly considérée comme voie d'immigration de l'élément méridional dans le bassin supérieur de l'Arve (*Buxus*, *Evonymus latifolius, Viola mirabilis*, *Euphrasia lanceolata, Melampyrum nemorosum,* etc.).

3° Rôle évident de cette même voie de l'Arly dans l'apport aux Alpes d'Annecy et Lémaniennes des représentants les plus rares de l'élément subalpin, tels que *Narcissus radiiflorus, Meum athamanticum*, etc.

4° Possibilité d'une contribution des vallées de l'Arve et du Trient à la pénétration, en Valais, de représentants importants de l'élément silvatique ou paludéen, tels que *Heleocharis pauciflora, Juncus filiformis, Stellaria uliginosa, Galium rotundifolium, Scutellaria galericulata, Utricularia vulgaris,* etc. : ils jalonnent le cours de l'Arve jusqu'à Chamonix et se retrouvent également sur les hauts paliers de Vallorcines et de la vallée de Salvan, avant de gagner, en Valais, l'extrémité des massifs du Mont-Blanc et de la Dent du Midi.

5° Présence, dans la flore des Aravis, d'un élément alpin silicicole attribuable à un mouvement de migration procé-

dant du centre (massif du Mont-Blanc) vers la périphérie (Alpes calcaires extérieures). — La vérification de cette hypothèse découle tout naturellement du fait que, dans les Alpes Lémaniennes, la richesse plus accusée en espèces silicicoles est en raison directe de la proximité du massif avec la chaîne des Aiguilles-Rouges. L'exemple devient plus concluant en abordant l'étude floristique du Mont-Joly, qui est en rapport de continuité avec la chaîne du Mont-Blanc : M. l'abbé Gave vient d'y signaler (cf. Guide de Mégève) une série d'espèces silicicoles, que l'on chercherait en vain aux Aravis, et qui sont précisément au nombre de celles qui offrent le moins de prise à la dissémination lointaine des graines par le vent (*Luzula lutea, Colchicum alpinum, Ranunculus glacialis, Bupleurum stellatum*[1], etc.).

6° Extension de l'aire de deux micromorphes : *a. Gentiana solstitialis* Wettstein, affine du *G. Germanica* Willd., qui atteint au-dessus de Saint-Roch son terminus sud-ouest absolu; *b. Euphrasia lanceolata* Gaudin, affine de l'*E. lutea* L., qui occupe dans la buxaie de Blancheville le point le plus septentrional de son aire à 45 kilomètres au Nord de sa station jusqu'alors la plus avancée (vallées des Bauges, Savoie).

Cette communication se termine par la présentation de variations intéressantes observées, souvent en grand nombre d'exemplaires, chez celles des espèces les plus répandues du massif exploré : *Anemone Hepatica* à feuilles surlobées (paraissant crénelées comme chez la variété *transsilvanica* de Hongrie); *Rubus cæsius* à folioles profondément lobées et dentées; *Gentiana campestris* fl. *abo-lacteis* (fleurs d'un beau blanc lacté, bleuissant par la dessication, tandis que la var. *luteola* Foucaud jaunit sensiblement); *Brunella grandifolia* fl. *roseo* (à fleurs d'un beau rose vif ou plus rarement d'un rose tendre : en nombre dans le haut des forêts de Blancheville, avec le type !); *Aster alpinus* var. *polycephalus* (Quatre-Têtes; le Scé; la Miâ); *Crepis aurea* var. *ramosa*, assez fréquent et déjà observé antérieurement dans les massifs de la Fillière, de la Tournette et des Cornettes de Bise. — En outre, plusieurs individus à feuilles panachées ont été observés chez les *Epipactis latifolia* et *Anemone Hepatica.*

NOUVELLE STATION DE *SPHAGNUM* SUR TERRITOIRE GENEVOIS. — Donnant suite à la proposition de M. William Barbey de rechercher sur territoire genevois les stations éventuelles de *Sphagnum* (cf. 274me séance, 14 mars 1907) **M. le prof. Charles-Ed. Martin** a été assez heureux pour découvrir dans les bois de la Bâtie, sur Versoix, quelques exemplaires d'une mousse appartenant au genre *Sphagnum* et constituant la seconde station genevoise de sphaignes avec celle découverte en 1905 par M. Penard à quelques mètres de la frontière vaudoise (284me séance, 10 avril 1905, p. 513).

[1] La présence au Mont-Joly de toutes ces plantes alpines silicicoles permet d'entrevoir des résultats plus positifs en faveur de cette hypothèse, lorsque l'on aura achevé l'exploration de cette chaîne peu connue; mais dès maintenant, il convient d'abandonner l'idée de considérer le Mont-Joly comme partie intégrante du territoire floristique d'Annecy; il faut le rattacher au massif du Mont-Blanc, avec lequel il offre toutes ses affinités floristiques et orographiques.

L'*ISOPYRUM THALICTROIDES* DE PINCHAT. — Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de **M. le Dr F.-Louis Perrot,** de Chambésy, relative à la mention dans le compte rendu de notre 312me séance (11 mai 1908, p. 403) de l'*Isopyrum thalictroides* à Pinchat, canton de Genève. — M. Perrot qui avait introduit avec succès l'*Isopyrum* dans sa propriété de Chambésy, doute avec raison de sa spontanéité à Pinchat, et présume qu'il aurait pu être introduit par M. le prof. Ph. Privat père, propriétaire d'une villa à Pinchat et admirateur de cette plante qu'il allait parfois chercher à Chancy.

En exprimant ses remerciements à notre obligeant correspondant, M. Beauverd ajoute que les résultats de sa campagne d'herborisation de 1908 l'ont conduit à la conviction que la station d'*Isopyrum* de Magland, mise en cause lors de notre séance du 11 mai, devait être définitivement attribuée à l'effet d'une migration de plusieurs plantes des Bauges dans le bassin de l'Arve par la vallée de l'Arly.

A PROPOS DE L'*ERICA VAGANS* DES BAUGES. — **M. Gustave Beauverd** présente quelques échantillons de cette charmante bruyère, qu'il a réussi après 4 heures de recherches à rencontrer dans sa nouvelle station des environs d'Entrevernes (cf. 307me séance, janvier 1908). Cette localité est constituée par une lacune des grandes buxaies de la région, où l'*Erica vagans* confond ses couleurs avec celles du *Calluna vulgaris.* Le châtaignier n'est représenté que par quelques petits individus tout jeunes présentant de 3 à 7 feuilles au maximum, et incapables de se développer davantage parce que la roche urgonienne sous-jacente ne saurait convenir à ses appétences chimiques. Comment ces châtaignes viennent-elles germer à cette altitude, où aucune châtaigneraie ne saurait dominer la station et n'a jamais pu y prendre pied ? Ecureuils ou autres animaux ? Violents orages ? — Un montagnard d'Entrevernes, connaissant à fond la localité pour l'avoir journellement parcourue en tous sens depuis une trentaine d'années, affirmait à M. Beauverd qu'aucune bruyère autre que la *Calluna* n'avait été autrefois observée en cette station : il n'y aurait que 20 ans à peine qu'une petite touffe d'*E. vagans*, maintenant très développée, apparut au sommet de la tache naissante, qui depuis lors ne fit que s'agrandir très sensiblement.

Cette assertion, jointe au fait de la présence en masse du *Globularia nudicaulis* dans les rochers voisins, permettrait de conclure à l'existence de violents courants atmosphériques dans le couloir d'Entrevernes (les mêmes, sans doute, auxquels il faut attribuer la présence du Buis au Roc de Chère ?), et à rechercher dans un voisinage plus ou moins immédiat une tache plus ancienne et plus considérable d'*Erica vagans,* dont la station d'Entrevernes ne serait qu'une éclaboussure récente, une « fausse relique en voie de reconstitution » ? — La flore des Bauges réserve sans doute quelques autres surprises.

Séance levée à 10 h. 1/2; onze assistants : MM. Viret, Beauverd; Chenevard, Chodat, Mlle Grobéty, MM. Guinet, Hassler, Lendner, Martin, Gabriel Naville et Schmidely.

Le Secrétaire : G. BEAUVERD.